

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 Octobre 2025
Ouverture de séance à 18 h 00

Présents : Frédéric Caussil, Antoine Sauvaire, Paul Nougaret, Jean-Christophe Dupoux, Christine Crépon, Sophie Bazin, Aline Champsaur et Annie Sauvaire.

Absents-excuses : Bruno Pallarès (procuration donnée à Antoine Sauvaire), Lucie Got, Michel Pronost (procuration donnée à Frédéric Caussil), Fanny Bouys et Valère Cacheux.

. *Point 1 :* Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 septembre 2025.

Voté à l'unanimité.

. *Point 2 :* Validation du projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

L'essentiel consiste à « toletter » le texte du précédent PLU, encourager la densification via une tolérance plus grande pour les projets de construction sur des terrains accessibles par voies inférieures à 8 m de large. Le dossier de modification n°2 du PLU va être transmis aux Personnes Publiques Associées et une réunion leur est dédiée le 27 novembre 2025. S'en suivra une enquête publique et il est envisagée une approbation pour fin février 2025.

Voté à l'unanimité.

. *Point 3 :* Projet de la Place Saint Vincent.

Présentation par Antoine Sauvaire du plan définitif d'aménagement de la Place Saint Vincent réalisé par l'Atelier DALBY Architectes, en indiquant que les travaux incluent la rue de la Calade et jusqu'à la salle Eugénie Dubois. Le montant estimatif des travaux s'élève à 150 750,00 € H.T. et sans la variante qui représente une plus-value de 460 € H.T. Les élus valident le montant estimatif des travaux avec la variante, autorise Monsieur le Maire à lancer le marché public. Ils autorisent également le dépôt de la demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes du grand pic saint loup au titre de l'année 2026 pour 30 000,00 €.

Voté à l'unanimité

. *Point 4 :* Renouvellement du bail avec la société MMR.

Le bail de la société MMR arrive à terme le 31 octobre 2025. Il convient d'étudier la possibilité de son renouvellement. Aussi, un bilan de la situation de la société MMR à la zone du Patut est présenté par Jean-Christophe Dupoux. Après évaluation de la hauteur des stocks, le dépôt illicite n'a pas été réduit mais le bilan global est plutôt meilleur. Il faut rester vigilant sur le respect des conditions soumises par la commune. Il est proposé de signer un nouveau bail d'une durée de 2 ans avec un seul passage de drone par an.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.